



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel :01 49 55 43 53

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site internet : www.sfoerta.fr

Paris le 04/12/2009

Le Secrétaire Général

Objet : assises de l'enseignement agricole

Monsieur le Ministre,

Nous avons participé à beaucoup de réunions des quatre ateliers lors de la première phase des Assises avec les positions que nous avons à l'ouverture de celles-ci et que j'avais pour la plupart livrées lors de la réunion de lancement du 10 septembre dernier.

Des précisions ont été depuis lors, portées par nos représentants dans les différents ateliers.

S'ils n'ont pas posé par écrit la position de notre organisation, toutes nos positions importantes ont été exprimées. Mais, comme je le déclarais le 10 septembre, il faut des moyens à la hauteur des besoins pour un enseignement qui dérive, dans un grand désarroi, comme vous le constatiez vous même.

Or, chaque réunion a confirmé votre position sur les moyens : « *si les assises se réduisent à une question de moyens, elles perdent de leur sens* » avez-vous déclaré le 10 septembre, ou encore plus provocant entendu dans un atelier : « *la question des moyens ne peut-être un préalable aux assises* ».

Après avoir dit ce qu'il avait à dire, le SFOERTA a décidé de vous transmettre ses positions qu'il souhaiterait voir prises en compte lors de la clôture du 10 décembre.

En espérant que celles-ci retiendront votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Michel DELMAS

P.J. : Décisions fortes attendues lors de la clôture des assises de l'enseignement agricole public



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel :01 49 55 43 53

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site internet : www.sfoerta.fr

Décisions fortes attendues lors de la clôture des assises de l'enseignement agricole public

- Re-professionalisation de l'enseignement agricole.
- Arrêt des rapprochements et fermetures d'établissements qui affaiblissent l'enseignement agricole public et détruisent le maillage du territoire.
- Rééquilibrage de l'enseignement Public / Privé. Réviser le 5^{ème} Schéma Prévisionnel National des Formations pour cela.
- Retirer la note de service de 2007 DGER/SDEPC/SDPOFE/N2007-2119 du 21/09/2007.
- Préserver le caractère national de nos diplômes.
- Arrêt des suppressions d'emplois (y compris ATS).
- Remplacement de tous les personnels absents.
- Respect du statut et des droits des personnels. Maintien de la liberté pédagogique des enseignants.
- Maintien des deux corps d'enseignants (PLPA – PCEA).
- Demande des mêmes droits sociaux pour tous les personnels titulaires ou non titulaires.
- Conforter les dotations en personnels ATS (Administratifs, TEPETA informatique, personnels de santé).
- Trouver une solution pour les chauffeurs de bus dans le cadre de la future loi de modernisation agricole afin de préserver cette spécificité de l'enseignement agricole public.
- Titularisation des contractuels, y compris en CFA-CFPPA, et plan prévisionnel de recrutement. Dans l'attente, nous exigeons des contrats adaptés au temps réellement travaillé.
- Engager une vraie négociation sur le corps des Agrégés. Création d'une section EPS dans le corps des PCEA.
- Permettre statutairement aux enseignants d'accéder au corps des inspecteurs.

- Retrait des décrets sur la mastérisation, maintien des concours à Bac + 3 .
- Refus des concours communs avec l'Education Nationale (qui banaliseront entre autre nos spécificités) et renforcement dans nos concours de nos spécificités professionnelles.
- Faire paraître le décret des Directeurs d'EPLEFPA au plus vite.
- Reconquête d'une vraie formation continue pour tous les agents de la communauté éducative.
- Valider l'application du protocole de gestion des personnels des CFA/CFPPA pour tout le territoire (métropole – DOM – TOM).
- Création d'un statut de chargé d'inspection de l'apprentissage agricole.
- Arrêt des « déagements forcés » de postes gagés et transformation en emplois de l'Etat.
- S'engager à faire paraître l'arrêté de validation des services de non titulaires des personnels titularisés en CFA/CFPPA.
- Réaffirmation des différentes missions de l'enseignement agricole.
- Préserver le mot « agriculture » dans l'appellation de nos lycées.
- Revenir à un pilotage national de la carte des formations de l'enseignement agricole.
- Pas de changement des instances locales, régionales, nationales.
- Préserver les trois voies initiales, apprentissage et continue sans mixer les publics et préserver les trois voies professionnelle, technologique et générale dans la formation initiale.
- Réaffirmation de l'engagement du Ministre Barnier sur le maintien d'un cycle BEPA/Bac Pro 4 ans.
- Préserver les formations « services » existantes dans le public.
- Préserver les classes de 4^{ème} / 3^{ème} dans l'enseignement agricole public.
- Appliquer les textes existants sur les langues et développer leur enseignement.
- Replacer l'exploitation agricole ou l'atelier technologique au centre du dispositif de la formation dispensée dans les lycées pour toutes les formations professionnelles ou technologiques. Ce serait une façon de différencier et de redonner le rôle moteur à l'enseignement agricole Public.
- Davantage de collaborations entre services du MAAP (pour le développement, deuxième carrière des enseignants dans les services déconcentrés, accès au corps des ingénieurs,...).
- Renforcement des liens avec l'enseignement supérieur agricole.